

# Avis de marché

## Appel à la concurrence

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Mairie de Gruissan

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21110170400016

**Ville :** Gruissan

**Code postal :** 11430

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 11, 12, 30, 31, 34, 48, 66, 81, 84

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://marchespublics.aude.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** ST26PA09

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Service Commande publique

**Adresse mail du contact :** sevsen@ville-gruissan.fr

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée restreinte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** 1. DC1 (lettre de candidature) reprenant toutes les informations demandées dans le DC1. En cas de groupement, un seul document DC1 est nécessaire. 2. DC2 reprenant toutes les informations demandées dans le DC2. Ce document est renseigné par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chaque membre du groupement. 3. Le document Annexe n° 2 - MGPE GRUISSAN\_Cadre de reponse\_COMPETENCES complété sur la partie « compétence ». Dans ce cadre, les candidats devront obligatoirement et a minima disposer des capacités suivantes : - Compétence "Exploitation Maintenance" des installations techniques CVC, PB ; - Compétence "Ingénierie de la performance énergétique et commissionning", praticien de l'IPMVP (protocole international de mesures et vérifications), certifié PMVA® (ex-CMVP®/ Certified Measurement & Verification Professional) ; praticien du commissionning énergétique, certifié CBCP® (ou

équivalent), ou OPQIBI 1910 (commissionnement énergétique) - Compétence "Travaux de rénovation énergétique", avec les expertises suivantes : CVC/PB, CFO/CFA, structure et VRD ; - Compétence "Architecte", avec inscription à l'ordre des architectes. En l'absence d'une de ces compétences, la candidature sera considérée comme irrecevable. 4. Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat. En cas de groupement, une attestation de pouvoir donnant habilitation au mandataire de représenter le membre du groupement et de signer en son nom tous les documents dans le cadre de la présente consultation. 5. Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** 1. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (à remplir dans le DC2 et dans l'Annexe n° 2 - MGPE GRUISSAN\_Cadre de reponse\_COMPETENCES, partie données administratives). 2. Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi. En cas de groupement, ces documents sont exigés pour chaque membre du groupement. Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du contrat. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** 1. Compléter les Annexes n° 2 et n° 3 : Annexe n° 2 - MGPE GRUISSAN\_Cadre de reponse\_REFERENCES et Annexe n° 3 - MGPE GRUISSAN\_Cadre de reponse\_REFERENCES ILLUSTRÉES Dans ce cadre, les candidats présentent 5 références par compétence dont : - 3 références illustrées pour la compétence « Exploitation Maintenance » ; - 2 références illustrées pour la compétence « Architecte » ; - 2 références illustrées (au choix) pour la compétence « Travaux de rénovation énergétique » ; - 2 références illustrées (au choix) pour la compétence « Ingénierie de la performance énergétique et commissioning ». Les références communes entre les membres du groupement sont acceptées. Voir le règlement de consultation La présentation des références doit être conforme aux cadres de réponses imposés. 2. Une note méthodologique (10 pages maximum) hors annexes notamment les CV. La note devra présenter les éléments suivants : - Pertinence et adéquation de la composition de l'équipe globale dédiée au projet présentant la compréhension des enjeux du projet et les attentes de la Ville : - le rôle de chaque intervenant en phase conception, en phase réalisation, et en phase exploitation maintenance ; - les référents et personnes responsables du dossier ; - interlocuteurs pour chaque phase ; - organisation de l'équipe ; - nombre d'intervenants et leurs qualifications/compétences/titres d'étude (CV, diplômes, attestations de formation ou équivalent) ; - moyens techniques et matériels, équipements techniques, etc. - Les effectifs devront être renseignés dans l'Annexe n° 2 - MGPE GRUISSAN\_Cadre de reponse\_COMPETENCES, partie données administratives). 3. Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. La Ville accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. voir détail sur le règlement de consultation.

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** 22/05/2026 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Exigée

**Réduction du nombre de candidats :** Oui

**Nombre maximum de candidats :** 3

**En cas de réduction, critères de sélection des candidats admis à présenter une offre :** La procédure de passation est restreinte - La Ville a souhaité limiter le nombre de candidat admis à présenter une offre au nombre de trois (3). Le nombre de trois candidats a été fixé en considération de la lourdeur et de la complexité de gestion qu'impliquerait une procédure comportant un nombre de candidats plus élevé. Une telle procédure impliquerait un coût plus élevé supplémentaire et une durée de procédure plus

importante sans pour autant favoriser la compétition entre les différents candidats. Les critères de jugement des candidatures sont indiqués dans le règlement de consultation

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Marché global de performance portant sur la conception, la réalisation, l'exploitation-maintenance avec des objectifs de performance énergétique des Bâtiments

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45000000

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : La consultation a pour objet la passation d'un marché global de performance portant sur la conception, la réalisation, l'exploitation-maintenance avec des objectifs de performance énergétique des Bâtiments selon les prestations suivantes : - Prestations P2 : - L'entretien et la maintenance de l'ensemble des installations. - Le suivi et pilotage de la performance énergétique. - Les prestations portant sur l'accompagnement des usagers pour plus de sobriété : sensibilisation et actions d'amélioration de la performance énergétique. - Prestations P3 : gros entretien et renouvellement des installation et équipements des Bâtiments. - Prestations P4/P5 (travaux) : conception et réalisation des actions d'amélioration de la performance énergétique. Etant précisé que l'entretien et la maintenance des installations débiteront dès la notification du Marché

**Lieu principal d'exécution du marché** : GRUISSAN 11430

**La consultation comporte des tranches** : Oui

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Oui

**Détail sur la visite (si oui)** : Dans ce cadre, les candidats devront prendre rendez-vous auprès de la Ville pour fixer les horaires de la visite via le profil acheteur. Les visites sont possibles sur les jours suivants : jeudi 30 avril et jeudi 7 mai 2026.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 17/04/2026